



DÉCLARATION D'UNE DENSITÉ D'ÉLEVAGE DE POULETS DE CHAIR

ARRÊTÉ DU 28 JUIN 2010 ÉTABLISSANT LES NORMES MINIMALES RELATIVES À LA PROTECTION DES POULETS DESTINÉS À LA PRODUCTION DE VIANDE

A renvoyer à la direction départementale en charge de la protection des populations du département où est localisée l'exploitation, au plus tard quinze jours avant l'installation du premier troupeau concerné par cette déclaration

☐ Il s'agit d'une déclarat	tion initia	ale	<u> </u>	s'agit d	'une dem	ande de	modifica	tion de la	ı densité	précéde	mment dé	éclarée
			IDEN	TIFICAT	ON DE L'	EXPLOIT	ATION					
N° SIRET : _ _ _ _ Raison sociale :				_ _								
Adresse de l'exploitation :												
Code postal : _ _ : Commune :												
Téléphone : _ _ _ _ _ ; _ _ _ _												
Mél:												
			,									
DÉCLARATION DE DENSITÉ D'ÉLEVAGE												
Pour chaque bâtiment, veuill maximale allant de 33 kg/m² Veuillez préciser les densités productions de la	à 42 kg/n	ո ²).						•		_	e pour une	e densité
(Numéro INUAV ou identifiant interne)												
Adresse complète du bâtiment si celle-ci est différente de celle de l'exploitation												
Densité maximale prévue (en kg/m²): Veuillez cocher la case	33 🗌	39 🗌	42 🗌	33 🗌	39 🗌	42 🗌	33 🗆	39 🗌	42 🗌	33 🗌	39 🗌	42 🗆

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE									
Je soussigné(e) (nom et prénom du déclarant)									
– certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire ;									
 déclare ne pas avoir été condamné pour infraction à la législation communautaire et/ou à la législation française en matière de protection des animaux au cours des trois dernières années; 									
 m'engage à transmettre, sur demande de l'autorité vétérinaire, et à conserver, rendre accessible et mettre à jour dans l'exploitation concernée par la présente déclaration, une documentation décrivant en détails les systèmes de production conformément à l'annexe II de l'arrêté du 28 juin 2010 établissant les normes minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande; 									
 m'engage à informer la direction départementale en charge de la protection des populations de tout changement d'information lié à la présente demande. 									
Fait le _ / Signature :									
CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION									
Date de réception : _ / /									
Le responsable du service instructeur de la DD(CS)PP du département :									
déclare avoir pris note des informations contenues dans la présente déclaration.									
Fait le _ / / _ _ Signature :									
NB: Une copie du présent document doit être conservée et présentée à toute réquisition des agents des services de contrôle officiels.									